



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG



Organe cantonal de conduite OCC  
Kantonales Führungsorgan KFO

Protection de la population  
Bevölkerungsschutz

Rte des Arsenaux 16, 1700 Fribourg

T +41 26 305 30 30  
www.fr.ch/sppam

*Granges-Paccot, le 23 avril 2020*

## FAQ

### **Personnel des structures d'accueil collectif extra- et préscolaire ainsi que des écoles**

Ces questions visent à donner des réponses à certaines interrogations que le personnel des structures d'accueil pourrait se poser au niveau sanitaire en cette période de crise liée au coronavirus COVID-19.

Elles ont été élaborées conjointement par le Service du Médecin cantonal, la DSAS, les organisations faïtières de la branche (FCGF, AFDRIFE), l'Association des Communes fribourgeoises et la DICS.

Il est important de rappeler qu'en période de crise, les normes habituelles d'hygiène restent valables et que le bon sens doit prévaloir.

#### **Quels sont les symptômes du COVID-19 ?**

Les symptômes, très variables, ne sont pas spécifiques. Il peut s'agir de :

- toux (toux sèche irritante)
- maux de gorge
- insuffisance respiratoire
- fièvre, sensation de fièvre
- douleurs musculaires.

Plus rarement :

- maux de tête
- symptômes gastro-intestinaux
- rhume

#### **Quelle est la période et la durée de contagion ?**

Selon les informations actuelles, le début de la phase de contagion est un à deux jours avant l'apparition des symptômes. La « période d'incubation » du nouveau coronavirus, c'est-à-dire le laps de temps entre l'infection et l'apparition des premiers symptômes, est généralement de cinq jours. Elle peut toutefois s'étendre jusqu'à 14 jours.

Une personne atteinte d'une infection au nouveau coronavirus est contagieuse longtemps, c'est-à-dire :

- un jour avant l'apparition des symptômes, en d'autres termes, avant même qu'elle ne remarque l'infection,
- pendant qu'elle présente les symptômes de la maladie ; c'est là que le risque de contagion est le plus grand, au moins 48 heures après qu'elle se sente de nouveau en bonne santé.

#### **Quelles sont les mesures sanitaires à respecter ?**

Les exigences imposées par le Conseil fédéral et l'OFSP doivent être, dans la mesure du possible, respectées et appliquées. Veuillez-vous référer au site de l'OFSP.

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov.html>

### **Quelles sont les mesures de nettoyage ou de désinfection à entreprendre par rapport aux locaux ?**

Nous vous encourageons à désinfecter ou nettoyer les endroits fréquemment touchés comme les poignées de porte, ainsi que de porter une attention particulière au lavage des WC.

Dans la mesure du possible, nous vous conseillons également de limiter au maximum les interactions sociales et de respecter les mesures d'hygiène, cf. sites ci-après:

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov.html>

<https://www.fr.ch/covid19/sante/covid-19/coronavirus-informations-actuelles>

### **Peut-on encore utiliser des linges pour les mains si on les change régulièrement ?**

Selon le site de l'OFSP, les mains sont à sécher avec une serviette propre, si possible un essuie-mains en papier jetable ou un linge de tissu en rouleau (usage unique).

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/so-schuetzen-wir-uns.html>

### **Quelle est la durée de vie des germes du COVID-19, par exemple sur les poignées de porte ?**

Selon l'OFSP aucune information précise n'est disponible sur la durée pendant laquelle les virus restent infectieux sur les différentes surfaces. Nous vous encourageons toutefois à désinfecter ou nettoyer les endroits fréquemment touchés comme les poignées de porte, etc. Le lavage des mains reste une mesure essentielle.

### **Quelles sont les recommandations du canton en matière d'utilisation de masques de protection, de gants et de gel hydro-alcoolique pour le personnel assurant l'accueil ?**

Les masques doivent uniquement être portés par le personnel qui intervient auprès des personnes malades ou portés par des personnes qui ont des symptômes respiratoires quand elles doivent sortir de chez elles. En plus, il faut que les masques soient prioritairement réservés au personnel soignant. Les mesures d'hygiène des mains + distance sont beaucoup plus importantes que le port d'un masque ou de gants. De plus, avec les gants on peut potentiellement transmettre plus d'agents pathogènes que si on se lave et désinfecte les mains. Tout cela donne un faux sentiment de sécurité. Nous sommes conscients qu'il n'est pas possible de toujours garder la distance, notamment pour des questions de prise en charge de jeunes enfants.

Si le port préventif de masques n'est pas une mesure judicieuse, des masques doivent être disponibles dans le bâtiment pour certaines situations.

Les gels hydro-alcooliques servent à **désinfecter** et non à nettoyer. Ils peuvent aider à éliminer les virus et autres bactéries qui pourraient être sur la peau et être en contact ensuite avec les muqueuses (par exemple si on se frotte le nez). Pour éviter la propagation du coronavirus, le geste le plus efficace reste de se laver soigneusement et régulièrement les mains avec de l'eau et du savon.

### **Quelles sont les recommandations ou directives pour les collaborateurs/trices qui vivent dans le même ménage qu'une personne à risque ?**

Il est important que chacun respecte les mesures d'hygiène, également à son domicile, et d'autant plus si le ou la collaboratrice vit avec une personne à risque.

### **Que faire en cas de symptômes ?**

Lors de l'apparition de symptômes, il est important de s'auto-isoler durant 10 jours. Si vous faites partie des personnes vulnérables ou que vos symptômes s'aggravent : appelez votre médecin. Il décidera alors si des examens médicaux sont nécessaires ou si vous pouvez continuer à rester à la

maison et à vous soigner vous-même. Enfin, en cas de doute, il est possible de contacter la hotline (084 026 1700). La reprise des activités ne peut se faire qu'au bout de 10j et au moins 48 heures après la fin des symptômes.

### **Quelles sont les mesures à prendre si un enfant présente des symptômes du COVID-19 ? Quels sont les symptômes dont il faut tenir compte ? Avec quelle intensité ?**

Un enfant qui présente un des symptômes de Covid-19 (voir plus haut) doit rentrer à la maison et être mis en auto-isolement pour au minimum 10 jours, dont 48h sans symptômes.

Les enfants ne peuvent pas intégrer la structure, ceci afin de ne pas contaminer les autres enfants.

Si le ou les symptômes apparaissent durant la période d'accueil, il convient d'isoler autant que possible l'enfant pour qu'il ne puisse pas contaminer les autres personnes présentes. Il convient ensuite de contacter les parents pour leur demander de venir chercher l'enfant.

Par la suite, il convient de désinfecter les poignées de porte, les interrupteurs et les différents matériels avec lesquels l'enfant est entré en contact.

### **Que faut-il faire si une personne vivant dans le même ménage que l'enfant (parent, frère ou sœur) présente les symptômes du COVID-19 (mais pas l'enfant accueilli) ?**

Pour éviter la propagation du virus, l'OFSP demande que les personnes vivant sous le même toit ou qui ont des relations intimes avec la personne qui présente des symptômes compatibles à une infection Covid-19 se mettent en auto-quarantaine. Ils doivent donc éviter tout contact avec d'autres personnes. Si après 10 jours ils n'ont pas développé de symptômes, ils peuvent lever la quarantaine. L'enfant ne doit donc pas venir dans la structure d'accueil pendant ces 10j.

### **Que faut-il communiquer aux autres parents dont les enfants ont été en contact avec cet enfant ?**

En cette période d'épidémie, toute personne doit être particulièrement attentive à l'apparition de symptômes et se mettre en auto-isolement en cas d'apparition de symptômes. Il peut être rappelé aux parents dans ces cas-là de ne pas envoyer leurs enfants dans la structure s'ils développent des symptômes.

### **Faut-il fermer la structure d'accueil si un cas de COVID-19 a été diagnostiqué chez un membre du personnel éducatif ou un enfant ?**

La personne malade doit rester à domicile jusqu'à la fin des symptômes, mais minimum 10 jours, et doit encore rester 48 heures après la fin des symptômes avant de retourner au travail ou d'être accueillie.

Pour les autres personnes présentes dans la structure (y compris les enfants), il faut observer l'évolution et aux premiers symptômes rester à la maison.

Donc on ne ferme pas la structure.

### **Que faut-il respecter au niveau des contacts avec les parents ?**

Les recommandations de l'OFSP doivent toujours être respectées. Si la configuration des lieux le permet, le contact avec les parents a lieu à l'extérieur de la structure ou au moins à l'extérieur des salles d'accueil.

### **Que faut-il respecter au niveau des contacts avec les enfants ?**

Il est difficile, voire impossible d'assurer la distanciation sociale avec les enfants. Il convient d'appliquer les normes d'hygiène habituelles, ainsi que celles renforcées pour cette période de crise sanitaire. Par exemple, nettoyage des mains plus régulier, ne pas se toucher le visage, etc.